

TARIF DE LOCATION DES LOCAUX COMMUNAUX - Ayants droit : associations communales, entreprises et résidents meyrinois

Bâtiments/Espace	Capacité maximum	Tarif par heure	Forfait cuisine*	Fermetures		
				Lun-jeu.	Vend-sam.	Dim.
Antoine-Verchère, salle de réception (scène CHF 36.- **)	220 personnes	CHF 36.-	CHF 84.-	23h00	01h00	20h00
Antoine-Verchère, buvette	100 personnes	CHF 24.-	CHF 84.-	23h00	01h00	20h00
Ferme de la Golette, salle de réception	80 personnes	CHF 36.-	Pas facturée	23h00	01h00	20h00
Mairie, buvette	60 personnes	CHF 24.-	Pas facturée	23h00	01h00	20h00
Ecole des Boudines (restaurant scolaire)	200 personnes	CHF 36.-	CHF 84.-	23h00	01h00	20h00
Ecole des Boudines (bar des pas perdus)	185 personnes	CHF 30.-	Pas facturée	23h00	01h00	20h00
Ecole des Champs-Frêchets (restaurant scolaire)	90 personnes	CHF 30.-	CHF 84.-	23h00	01h00	20h00
Ecole de Cointrin (restaurant scolaire)	80 personnes	CHF 21.-	CHF 84.-	23h00	01h00	20h00
Salle du Ruisseau	30 personnes	CHF 21.-	Pas facturée	23h00	01h00	20h00
Ecole de Livron (restaurant scolaire)	150 personnes	CHF 33.-	Pas de cuisine à disposition	23h00	01h00	20h00
Ecole de Meyrin-Village/Vaudagne (restaurant scolaire)	80 personnes	CHF 30.-	CHF 84.-	23h00	01h00	20h00
Campagne Charnaux (tente avec branchement électrique) (période de location : juin à août)	de 480 à 700 personnes	CHF 36.-		Selon autorisation de la police municipale		
Ecole de Bellavista II - aula	100 personnes	CHF 24.-		23h00	01h00	20h00
Boudines, Meyrin-Village et Mairie : aulas	185/150/200 personnes	CHF 30.-		23h00	01h00	20h00
Maison communale salles n° 11, n° 13 et n° 16 ***	10 à 15 personnes	CHF 24.-		23h00	vendredi 23h00	
Maison communale salle n° 22 ***	100 personnes	CHF 36.-		23h00	vendredi 23h00	

*Lorsque la cuisine n'est pas utilisée, un frigo et un four à micro-ondes sont mis à disposition

**Lorsqu'il y a utilisation de la scène, la Commune impose une garde de préservation (CHF 24.-/h et par pompier)

***Pas de location le week-end

TARIF DE LOCATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES – Ayants droit : les associations communales, prioritairement pour une manifestation sportive

Bâtiments/salles de gymnastiques	Capacité maximum	Couverture du sol	Fermetures		
			Lun-jeu.	Vend-sam.	Dim.
Bellavista II, Boudines, Champs-Frêchets, Cointrin, Livron et Meyrin-Village.	50/50/950/220/500/300 pers.	Selon le genre de manifestation, le GEB peut exiger de recouvrir le sol. Dès lors, le requérant devra prévoir deux personnes pour la pose du plancher, le concierge responsable les guidera pour la mise en place.	23h00	01h00	20h00

Remarques pour toutes les salles :

- Les tarifs sont indicatifs et sous réserve de modification par l'administration et le règlement des locaux communaux doit être respecté
- La location s'entend préparation, nettoyage et rangement inclus et réalisés par les soins du locataire
- Une caution de CHF 200.- est perçue sur la facture globale de location. Elle est restituée, si tout est en ordre, le 5 du mois suivant la date de la location directement sur un compte bancaire ou postal.
- La vaisselle/verrerie est facturée CHF 1.- par personne et mise à disposition uniquement si le forfait cuisine est demandé

Pour tout renseignement, veuillez contacter le 022 989 35 55 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.